



@unadfi



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Associations
- p. 03 ■ Justice
 - Médias
- p. 04 ■ Phénomène sectaire internationale
 - Témoignage

Groupes

- p. 06 ■ Collège de médecine universelle
- p. 07 ■ Igreja Adventista Remanescente de Laodicea
 - Les Brigandes
- p. 08 ■ Mormons
- p. 09 ■ Nation of Yahweh
- p. 10 ■ NXIVM
- p. 11 ■ Ogyen Kuzang Chöling (OKC)
- p. 12 ■ Scientologie
- p. 13 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p. 15 ■ Mouvance bouddhiste
 - Mouvance Protestante
- p. 16 ■ Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCVAVT)

Thèmes connexes

- p. 22 ■ Éducation
 - Mouvement chrétien
- p. 23 ■ Paranormal
- p. 24 ■ Théorie du complot
- p. 26 ■ Vaccination

MÉDIAS

Olivier Martin débouté de sa plainte
en diffamation ■ France

Le tribunal de Nanterre a débouté de sa demande Olivier Martin alias « Manitarra ». Il accusait le reportage de « Les gourous de l'apocalypse » de le présenter comme un gourou dangereux fasciné par la mort...

>>> p. 03

OGYEN KUZANG CHÖLING (OKC)
L'éducation au sein d'OKC ■ Belgique

Avec les témoignages de deux ex-adeptes, *Vice* est revenu sur l'emprise exercée par Robert Spatz, leader d'OKC. Leurs récits apportent aussi un éclairage sur le déroulement du procès qui devrait connaître un nouveau dénouement le 22 mai 2019...

>>> p. 11

PNCVAVT

Le marché des PNCVAVT ■ France

Dans son édition du 20 mars 2019, *l'Express* a publié un dossier intitulé *Médecines douces : Gare aux charlatans*. L'hebdomadaire analyse ces PNCVAVT qui, profitant de l'attrait des individus pour la santé et le bien-être, constituent un véritable marché lucratif...

>>> p. 17

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'Unadfi » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Unadfi Actualités n°266 - Mars 2019 - Conception et rédaction : Unadfi Association reconnue d'utilité publique, agréée par les ministères chargés de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports - Centre d'accueil, d'étude et de documentation sur les mouvements sectaires - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay - Tél. : 01 34 00 14 58 Site : www.unadfi.org - Twitter : @unadfi - Facebook : unadfi - Siret : 335255956 00047

ASSOCIATIONS

Panorama de l'activité sectaire dans l'Aube ■ France

■ Dans les numéros du 4 au 5 mars 2019, *l'Est Éclair* a donné la parole à Catherine Picard, présidente de l'UNADFI et Guy Villard président de l'ADFI Aube qui ont dépeint et décrypté l'évolution du phénomène sectaire en France et plus particulièrement dans le département de l'Aube.

Catherine Picard revient sur la parcellisation et le caractère exponentiel du phénomène sectaire. En lien avec l'évolution de la société, les mouvements sectaires ont réussi à pénétrer dans différents domaines tels que la santé, le bien-être ou la formation. Ce morcellement a fait évoluer le travail des associations qui se trouvent face à une myriade de groupes difficiles à cerner qui viennent s'ajouter aux grands mouvements sectaires déjà connus. Les gourous actuels continuent d'agir cachés car, dans bien des cas, ils contreviennent à la loi. Ils parviennent à se rendre invisibles en s'intégrant dans des activités courantes de la société. Selon la présidente de l'UNADFI, ils répondent à des demandes légitimes par l'escroquerie, escroquerie financière mais aussi intellectuelle et spirituelle. Les gourous profitent de la vulnérabilité d'une personne pour exercer sur elle leur emprise pouvant mener à des désastres comme l'atteinte à sa dignité, particulièrement à l'égard des femmes et des enfants.

Catherine Picard appelle à la prudence et invite ceux qui ont des doutes sur des personnes pratiquant des soins à se tourner vers l'Agence régionale de santé (ARS) de leur région et vers les associations compétentes.

Guy Villard fait un point sur les dérives sectaires observées dans le département de l'Aube. Il relate un nombre important de « dérapeutes » et « de vendeurs de miracles ». Il retrace sa participation, en septembre dernier, à un programme diffusé sur *France Culture*¹ à propos de l'Office culturel de Cluny² dont une filiale se trouve au domaine de Tournefou à Pâlis (Aube). Ces dernières années, une quarantaine de personnes ayant appartenu à cette association se sont rendu compte qu'elles avaient exploitées et ont porté plainte. La justice leur a donné raison.

L'ADFI est également vigilante par rapport à une église évangélique de Troyes et à différentes écoles pratiquant des pédagogies alternatives dans la région. ■

(Source : *L'Est éclair* 04.03.2019 & 05.03.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, « *Secrets d'Info* » sur les dérives de l'Office culturel de Cluny (OCC) : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/secret-dinfo-sur-les-derives-de-loffice-culturel-de-cluny-occ/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Office Culturel de Cluny* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/office-culturel-de-cluny/>

■ JUSTICE

Le long passé judiciaire d'un gourou mulhousien ■ France

■ Le 25 mars 2019, le tribunal correctionnel de Mulhouse a condamné André B., thérapeute, à 30 mois de prison ferme pour blanchiment d'argent. Après une cavale de dix-huit ans en Amérique du Sud, il avait été interpellé en 2015 après avoir essayé de transférer près de 600 000 euros de sa société panaméenne vers la France, en faisant transiter l'argent par le Mexique et Londres.

Une partie de ces fonds proviendrait d'une escroquerie pour laquelle il avait déjà été condamné par contumace à cinq ans de prison en 1997. Jugé aussi à l'époque pour abus de faiblesse, le préjudice pour ses 47 victimes s'élevait à plus d'un million d'euros. Au moment des faits, ses

adeptes qui l'appelaient Dieu, payaient cher pour bénéficier de son pouvoir de guérison et de sa « psychologie objectualiste ». Selon un article paru dans *l'Express* en 1994, il racontait à ses adeptes que pour trouver le bonheur, ils se devaient « de changer de vie, d'abandonner le travail qui les aliénait, le conjoint qui les frustrait et la famille qui bloquait leur évolution, et au passage, de lui laisser biens et argent, qui limitaient le « bonheur ». Les victimes ignoraient qu'il avait déjà été condamné en 1988 à six mois de prison avec sursis pour escroquerie. ■

(Sources : Dernières Nouvelles d'Alsace, 26.03.2019 & *L'Express* 23.10.1994)

■ MÉDIAS

Olivier Martin débouté de sa plainte en diffamation ■ France

■ Le 12 mars 2019, le tribunal de Nanterre a débouté de sa demande Olivier Martin alias « Manitarra », fondateur de « l'Église essénienne »¹. Il accusait le reportage de Canal+ « *Les gourous de l'apocalypse* » diffusé en 2012, de le présenter comme un gourou dangereux fasciné par la mort et d'être diffamatoire.

Olivier Martin reprochait aux journalistes d'avoir comparé son mouvement à celui de l'Ordre du temple solaire ou à Aum et de l'accuser d'avoir une fascination pour Hitler.

Il évoquait « l'infraction de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe en raison de leur appartenance à une religion ». Le tribunal a indiqué que diffamation et provocation à la discrimination

sont inconciliables et que « la partie civile a agi de mauvaise foi en rédigeant une plainte aussi confuse, et qu'elle a abusé de son droit ».

Olivier Martin a été condamné à payer 2 000 euros de dommages et intérêts à chacun des cinq prévenus : Marina Ladous et Roméo Langlois (les deux journalistes auteurs du reportage) Rodolphe Belmer (ancien directeur de publication de Canal +), George Fenech (ancien président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et un journaliste de *La dépêche du Midi*. ■

(Source : *Le Figaro*, 12.03.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI l'ensemble des articles sur l'église essénienne : <https://www.unadfi.org/mot-clef/essenia-eglise-essenienne/>

PHÉNOMÈNE SECTAIRE INTERNATIONALE

Recrudescence de gourous et prophètes ■ Indonésie

■ **Nation musulmane la plus peuplée du monde, l'Indonésie connaît une augmentation du nombre de prophètes autoproclamés prétendant vouloir sauver la nation.**

Pour Al Makin, spécialiste indonésien des nouveaux mouvements religieux de l'Université islamique d'État Sunan Kalijaga à Yogyakarta, ces groupes foisonnent car les individus cherchent des réponses dans une période d'instabilité politique et économique. En effet le pays connaît une situation fragile depuis la chute de l'ancien président Soeharto et la crise financière asiatique de 1998. Pour l'expert, les médias sociaux jouent un rôle d'amplification de la parole de ces gourous. Al Makin estime à 600 le nombre de gourous prétendant avoir eu des révélations divines depuis la fin de la période coloniale et la fin de la seconde guerre mondiale. Ils n'hésitent pas à introduire des éléments de l'islam ou du

christianisme dans leur doctrine. Beaucoup sont poursuivis et emprisonnés en vertu des lois indonésiennes interdisant le blasphème.

L'un des cas les plus emblématiques est Lia Aminuddin aussi connue sous le pseudonyme de Lia Eden. Elle prétend avoir été désignée par l'ange Gabriel comme réincarnation de la vierge Marie. Elle est censée sauver ses adeptes le jour du jugement dernier. Elle a demandé au président indonésien d'autoriser un OVNI à embarquer ses adeptes afin de les sauver de l'apocalypse. Le président n'a jamais répondu et l'OVNI n'est jamais arrivé. En 2006, Aminuddin a été reconnue coupable de blasphème et condamnée à deux ans de prison. Trois ans plus tard, en 2009, elle a été condamnée à une peine supplémentaire de deux ans et demie pour une infraction similaire. ■

(Source : ABC, 14.03.2019)

TÉMOIGNAGE

Fuir pour se retrouver ■ France

■ **A l'occasion de la sortie du roman de Will Hill *Par le feu*, le média en ligne *Mademoizelle.com*, qui s'est associé à sa parution, publie sur son site le témoignage d'Anaïs, une jeune femme dont la vie présente de nombreuses similitudes avec l'héroïne du livre.**

A l'image de Moonbeam, héroïne du roman, Anaïs a vécu de nombreuses années dans une communauté aux règles rétrogrades.

Née dans la secte, Anaïs a été conditionnée dès son plus jeune âge à « croire que le mode de vie de la communauté est le meilleur » et que suivre ses enseignements permet d'atteindre le bonheur.

Mais en réalité, le but ultime de la secte est de pousser chacun des adeptes à « servir Dieu » à plein temps.

Les relations entre les membres sont contrôlées. Le célibat est privilégié afin de consacrer la majeure partie de son temps à diffuser la parole de Dieu et à recruter de nouveaux membres. L'abstinence sexuelle puis le mariage est l'unique voie possible pour les jeunes adeptes.

Très zélée, Anaïs a choisi de se faire baptiser à l'âge de 14 ans, consacrant ainsi son engagement définitif dans le groupe après avoir répondu à un questionnaire validé par les dirigeants de la

>>>

>>>

communauté, les « anciens ». Fière d'appartenir au groupe, elle suivait scrupuleusement ses enseignements, participait à ses activités et vouait son énergie à « endoctriner les autres dans ce qu'elle croyait être la meilleure des vies ».

Mais peu à peu, certains préceptes l'ont gênée. Elle n'a pas supporté le rejet de l'homosexualité, l'interdiction de l'IVG et le refus de recours à certains soins médicaux même quand la vie de l'adepte en dépend.

Le déclic a vraiment eu lieu lorsqu'elle entre au lycée. Avec l'aide d'une amie faisant preuve d'une grande ouverture d'esprit, elle réalise que le monde extérieur au groupe n'est pas si mauvais.

Tombée amoureuse, elle sort en cachette avec un garçon, bravant ainsi l'interdiction de fréquenter un non-membre, au risque d'être exclue. Au bout de trois mois, d'autres adeptes la surprennent avec son petit ami et la dénoncent auprès des « anciens » qui viennent chez elle l'interroger sur son péché, la bombardant de questions intimes. Après l'interrogatoire et la lecture de textes sacrés, ils lui enjoignent de quitter le jeune homme. Devant son refus, les « anciens » l'excluent et sa famille lui tourne le dos.

Livrée à elle-même dans un monde dont elle connaissait peu le fonctionnement, elle a dû repartir de zéro et se construire une nouvelle vie. ■

(Source : MademoiZelle, 06.03.2019)

À lire



Keyzer Myriam, *Otage du silence*, BÉLIVEAU Éditeur, 2019, 496p.

Il aura fallu 27 ans à Myriam Keyzer pour parvenir à raconter ses 18 années de calvaire passées dans une secte ; une période marquée par le travail forcé, les violences physiques et psychologiques qu'elle relate dans son livre *Otage du silence*.

Déçus par la religion et en quête spirituelle, ses parents consultent des médiums, et des coaches de vie, jusqu'à rencontrer les gourous de la secte pour laquelle ils laisseront tout derrière eux. Myriam n'avait que deux ans lorsqu'ils décident de quitter

la Belgique pour rejoindre le groupe basé au Québec. Très vite, ils l'abandonnent à la communauté qui vit dans un endroit très isolé pour éviter tout contact avec le monde extérieur jugé mauvais.

Dès l'âge de trois ans, Myriam est déjà dévouée au groupe, elle est employée aux tâches ménagères. Malgré tous ses efforts, l'insatisfaction des adultes lui fait constamment craindre d'être punie.

A bout de force, elle décide de s'évader à l'âge de 16 ans pour rejoindre son frère déjà parti. Mais livrée à elle-même et affamée, elle retourne dans la communauté et ce n'est qu'après trois évasions qu'elle parviendra à se libérer enfin définitivement du groupe.

Elle qui n'avait jamais pris de décision, qu'il s'agisse du choix de ses vêtements ou de sa nourriture, s'est retrouvée du jour au lendemain projetée dans un monde dont elle devait tout apprendre. Les premiers pas dans le monde extérieur n'ont pas été faciles. Elle ne parlait pas français, n'avait pas de famille auprès de laquelle se réfugier, ne soupçonnait même pas l'existence de la police, des hôpitaux ou des services sociaux.

Myriam n'a pas voulu dévoiler le nom de la secte dont sa sœur est toujours membre. Elle souhaitait avant tout concentrer son récit sur les victimes.

(Source : Le Quotidien, 07.03.2019)

■ COLLÈGE DE MÉDECINE UNIVERSELLE

Les relations du Collège de médecine Universelle ■ Grande-Bretagne

■ **Simon William, le président de la chambre de commerce de la ville de Frome (Somerset) a quitté son poste suite à la révélation de son adhésion au Collège de médecine universelle.**

C'est une enquête de la *BBC* qui a dévoilé qu'il était le propriétaire du siège européen du mouvement situé à Tytherington près de Frome.

Le Collège de Médecine Universelle a été fondé en Australie par Serge Benhayon, un ancien entraîneur de tennis. Se prétendant réincarnation de Léonard de Vinci, il a fondé une entreprise très lucrative proposant toute une variété de soins ésotériques (thérapie ésotérique des tissus conjonctifs, guérison ésotérique sacrée, massages ésotériques de la poitrine, chakra-puncture). Selon un ex-membre, le gourou surveille les relations et les loisirs des adeptes ; il leur impose de se coucher à 21h et de se lever à 3h, et un régime alimentaire strict excluant beaucoup d'aliments dont l'énergie serait négative selon lui.

Objet de rumeurs d'infiltration par la Médecine Universelle, la chambre de commerce a déclaré qu'elle « n'avait jamais eu de relation avec Serge Benhayon et désapprouve fermement les activités et les convictions » de ce dernier.

En avril 2018, une enquête d'*ABC News* avait révélé

que trois membres de la faculté de médecine de l'Université du Queensland (Australie) avaient fait la promotion de la très controversée Médecine universelle dans des publications scientifiques¹. En octobre de la même année, *The Australian* révélait de son côté que Tanya Curtis, fondatrice de Fabic, organisme situé à Brisbane, était membre du Collège de Médecine universelle. Cette institution travaillant au contact d'enfants autistes² ou de personnes atteintes de problèmes psychologiques est agréée et subventionnée par le gouvernement fédéral pour participer au programme d'aide aux enfants autistes³. ■

(Source : RIES, 11.02.2019)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Des chercheurs universitaires compromis avec le Collège de Médecine universelle* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/des-chercheurs-universitaires-compromis-avec-le-college-de-medecine-universelle>

2. Selon Serge Benhayon, l'autisme serait dû à un mauvais karma causé par des péchés commis lors de vies antérieures.

3. Lire sur le site de l'Unadfi, *Une émanation de la secte s'infiltré dans un programme fédéral de lutte contre le handicap* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/une-emanation-de-la-secte-sinfiltré-dans-un-programme-federal-contre-le-handicap>

Lire sur le site de l'Unadfi, *Australie / Collège de Médecine Universelle* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-hygiénistes-et-traditionnelles/australie-college-de-medecine-universelle/>

IGREJA ADVENTISTA REMANESCENTE DE LAODICEIA

Des fidèles devenus esclaves ■ Brésil

■ Un raid des autorités brésiliennes a permis de retrouver 79 adeptes d'Igreja Adventista Remanescente De Laodiceia vivant dans des conditions de quasi-esclavage. Découverts dans une ferme gérée par une église adventiste, près de Brasilia, 300 adeptes travailleraient dans des conditions dangereuses pour peu ou pas de salaire.

Depuis les années 1960, la région de Brasilia attire un grand nombre d'organisations sectaires. Le plateau sur lequel se trouve la ville serait prétendument doté de cristaux visibles depuis l'espace. Les adeptes travaillent pour le groupe et pensent travailler pour leur salut spirituel, convaincus que l'apocalypse est proche et qu'ils pourront être sauvés en restant dans l'organisation.

À la demande du procureur du district fédéral, le juge fédéral Ricardo Leite a émis des mandats de perquisition et ordonné des saisies. Pour Rodrigo Ramos, inspecteur du travail présent lors du raid, les dirigeants du mouvement s'enrichissaient du travail accompli par les fidèles qui fabriquaient et vendaient du pain, des livres et des draps. Ils devaient payer 10 dollars par jour en contrepartie de la vie dans la communauté. Leur nourriture et leurs

vêtements devaient aussi être achetés à l'intérieur de l'organisation. Plusieurs pièces à conviction ont pu être saisies, notamment des feuilles de calculs de dépenses et de dettes des fidèles.

La police qui enquêtait sur l'affaire a pu constater que les conditions dans lesquelles les travailleurs exerçaient leur activité mettaient leur vie en danger : les machines et conditions de travail ne respectaient pas les normes en vigueur dans le pays, les travailleurs utilisaient des pesticides dangereux et dormaient dans des conditions précaires.

Les autorités ont pris la décision de fermer l'ensemble des ateliers et des entreprises commerciales mais ils ne purent évacuer le groupe établi sur une propriété privée.

Selon Rodrigo Ramos, inspecteur du travail présent lors du raid, les dirigeants du mouvement devraient être poursuivis pour avoir soumis des personnes à l'esclavage. Un porte-parole du bureau du procureur fédéral a déclaré que cette intervention ne s'attaquait pas aux croyances des adeptes mais qu'il était du devoir de l'État de garantir les droits fondamentaux des travailleurs. ■

(Source : [The Independent](#), 06.03.2019 & [O Tempo](#), 09.03.2019)

LES BRIGANDES

Fermeture de la chaîne YouTube des Brigandes ■ France

■ Les Brigandes, groupe de musique controversé aux accents nationalistes, a décidé de fermer l'ensemble de ses sites internet. Par ailleurs, le site d'hébergement de vidéos YouTube a décidé de fermer le compte du groupe. Grâce à grand nombre de clips musicaux, le groupe avait cumulé plus de dix millions de vues, se constituant ainsi une certaine notoriété au sein de la « fachosphère ».

Pour le porte-parole des Brigandes, cette censure est due à leur discours « sortant du politiquement correct ». Leur chaîne aurait été supprimée suite à un nouveau signalement pour incitation à la haine. Dans ses clips, le groupe dispensait un discours proche de l'extrême droite avec des thématiques telles que l'impérialisme américain, les juifs, les islamistes ou Vladimir Poutine présenté comme le sauveur d'une Europe catholique et blanche. Leur

>>>

>>>

chaîne YouTube avait été dénoncée par plusieurs opposants dont la ligue des droits de l'Homme. Selon cette dernière, des gendarmes missionnés par la préfecture seraient venus constater des actes antisémites à La Salvetat sur Agout (Hérault) fin février 2019.

En fermant son site, le groupe a annoncé vouloir prendre du recul. Seule leur boutique en ligne reste opérationnelle.

Derrière la formation musicale se cache une communauté constituée autour de Joël Labruyère qui mêle conspirationnisme, ésotérisme new age et discours antisystème. Son installation en 2015 à La Salvetat sur Agout avait divisé la population.¹

Le 21 février 2019, le préfet de l'Hérault, Pierre Pouëssel a été entendu par la commission d'enquête parlementaire contre les groupuscules d'extrême droite. Il a qualifié les Brigandes de « groupe féminin de rock identitaire vivant en vase clos » mais qui ne se distingue pas par des désordres particuliers. Toutefois, il rappelle avoir fait un signalement en 2017 auprès du procureur de la République de Montpellier sur le contenu des chansons des Brigandes, signalement resté sans suite. ■

(Sources : France Bleu, 01.03.2019 & France Soir, 01.03.2019 & L'Obs, 01.03.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Remous à La Salvetat-sur-Agout* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/remous-a-la-salvetat-sur-agout/>

MORMONS

La famille comme acte fondateur ■ États-Unis

■ **Alors que la foi religieuse semble sur le déclin aux États-Unis, les mormons ne semblent pas en perte de vitesse.**

Aujourd'hui, un quart de la population américaine serait sans religion. Depuis quelques années, les différentes branches chrétiennes voient le nombre de leurs membres chuter. Le nombre de mormons reste stable (environ 2% de la population américaine) et, point important, ils sont plus jeunes que les membres des traditions chrétiennes blanches.

Selon le magazine *Vox*, le succès de l'église mormone peut avoir pour explication l'importance de la famille. Les mormons ont fait du maintien de la structure familiale traditionnelle une priorité. Pour 81% des mormons, être un bon parent est l'un des principaux objectifs de leur vie. La

majorité pense que le type de mariage le plus satisfaisant est celui dans lequel le mari subvient aux besoins de sa femme qui reste au foyer. Les mormons se marient majoritairement entre eux et font plus d'enfants que la moyenne. C'est au sein de la cellule familiale que se forme l'identité religieuse mormone, que sont acquis les rituels et les pratiques. Les jeunes mormons sont très souvent encouragés par la hiérarchie à fonder très tôt une famille. Ils se marient majoritairement entre eux et leurs enfants reçoivent une solide éducation religieuse permettant de les lier inconditionnellement à l'organisation. Alors que c'est lors du passage à l'âge adulte que les enfants renient généralement leur religion familiale, ce phénomène ne semble pas toucher les jeunes mormons. ■

(Source : *Vox*, 06.03.2019)

Suspension d'une formation à destination des enseignants ■ Suisse

■ Le syndicat SUD-Education a signalé aux autorités une formation dispensée à des enseignants au Centre professionnel du Nord Vaudois (CNPV). Cette formation serait liée aux mormons. Suite à cette alerte le CNPV a décidé de l'arrêter.

Portant sur la gestion des conflits, basée sur un livre paru en 2002 et intitulé *Crucial Conservations* cette formation était dispensée par une entreprise privée du nom de VitalSmarts Suisse. L'entreprise suisse nie les liens avec les mormons. Pourtant les quatre auteurs et le préfacier du livre sont mormons et la société VitalSmart a été créée par des mormons.

Le département de la formation ignorait les liens avec les mormons avant l'alerte des syndicats. La formation de deux jours aurait été dispensée à cinq reprises entre décembre 2017 et décembre 2018.

Le CNPV a décidé d'arrêter ces formations suivant le principe de précaution. Le syndicat SUD dénonce l'intrusion d'une mouvance religieuse au sein de l'école publique. Pour le syndicat cette formation ne constituerait qu'un formatage idéologique qui n'a rien à faire dans une école laïque. ■

(Sources : 20 minutes, 21.03.2019 & RTS 21.03.2019)

■ NATION OF YAHWEH Dérive meurtrière ■ États-Unis

■ **Uncovered : The cult of Yahweh ben Yahweh, documentaire récemment diffusé par la Chaîne américaine Oxygen, explore la dérive, dans les années 1980, du groupe suprémaciste noir Nation of Yahweh vers l'extrémisme et l'ultra violence.**

S'appuyant sur les témoignages d'ex adeptes, d'experts juridiques et des forces de l'ordre, ce documentaire met en lumière le rôle central du fondateur, surnommé Yahweh ben Yahweh, qui exerçait une emprise totale sur le groupe.

Fondée en 1979, par Hulon Mitchell Jr, le fils d'un pasteur, The Nation of Yahweh est une émanation du mouvement religieux Hébreu noir israélite. En apparence, son action se concentrait sur la réhabilitation des quartiers défavorisés de Miami durement touchés par la drogue, mais sa mission était avant tout spirituelle, Yahweh ben Yahweh s'étant donné pour objectif de vaincre les blancs et de « permettre aux Afro-américains de reconquérir leur Terre promise d'Israël ». ¹

La dévotion vouée à son dirigeant les démarque des autres Hébreux noirs. Ainsi Khalil Amani, un ex adepte, enrôlé à l'âge de 19 ans, s'est dès sa première rencontre laissé convaincre par le gourou envoutant, élégant et parlant très doucement en laissant sous-entendre sa nature divine.

Mais il a rapidement déchanté. Yahweh ben Yahweh contrôle tout : les mariages, les relations sexuelles, la nourriture. Il oblige ses adeptes à atteindre un quota mensuel de dons sous peine de punition, dont Khalil Amani a fait les frais. Les fautifs étaient confinés dans une pièce appelée la « salle d'entente » où, agenouillés pendant des heures sur un tapis très fin, ils étaient battus dès qu'ils montraient le moindre signe de faiblesse.

Grâce à ces rentrées régulières d'argent, le groupe s'est rapidement enrichi, se retrouvant à son apogée à la tête d'une fortune de 200 000 millions de dollars, et propriétaire d'un immeuble de quatre étages, de restaurants, de magasins d'hôtels et de centaines de voitures.

>>>

>>>

Cependant, deux ans seulement après sa création, les violences se multiplient et des adeptes commencent à émettre des doutes sur sa direction. Daniel Borrego, un ancien inspecteur du Comté de Miami Dade, raconte que Yahweh « voulait que chaque noir assassiné, soit vengé par la mort d'un diable blanc ». Pour ce faire, le gourou constitua une troupe d'élite armée de machettes en acier. Pour prouver la véracité des meurtres, les membres devaient rapporter au gourou un morceau d'oreille de leur victime.

Cette troupe connue sous le nom de « cercle des dix », est aussi chargée de faire taire les opposants, surnommés « les hypocrites », en les passant à tabac. Plusieurs cas de décapitation ont été rapportés.

En 1985, Khalil Amani, terrorisé, fuit le groupe et se rend au FBI pour dénoncer tous les faits dont il avait été témoin. A la suite de cela, Yahweh ben Yahweh et plusieurs de ses partisans seront l'objet

d'une enquête sur 23 meurtres, et finalement inculpés pour 14 d'entre eux en 1990. En 1992, Yahweh ben Yahweh, sur lequel portait aussi des accusations de pédophilie sur plusieurs petites filles, fut reconnu coupable de complot en vue de commettre un meurtre et condamné à 18 ans de prison. Au cours du procès, sa sœur et son neveu témoignèrent contre lui, confirmant qu'il avait poussé des membres à commettre des assassinats.

Ayant bénéficié d'une libération anticipée en 2001, il est décédé en 2007. Le groupe poursuit ses activités, mais affirme avoir abandonné ses idées racistes. ■

(Sources : Fox News, 09.03.2019 & Wikipédia)

1. Tryangle, 23.02.2014, <https://www.tryangle.fr/nation-of-yahweh>

Lire sur le site de l'Unadfi : *Un groupe suprémasciste meurtrier* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/un-groupe-supremasciste-meurtrier/>

NXIVM

Nouvelles accusations contre Keith Raniere ■ États-Unis

■ Alors que le procès des fondateurs et dirigeants de NXIVM devrait bientôt avoir lieu¹, son chef fondateur, Keith Raniere a été accusé d'abus sexuels sur mineurs et de détention de pornographie infantile. Il a plaidé non coupable de ces accusations.

Les plaintes concernent un enfant et une jeune fille de 15 ans au moment des faits devenue l'esclave de Keith Raniere. Ces abus étaient connus et facilités par des membres de NXIVM.

De manière générale, dans l'affaire NXIVM,

l'ensemble des co-accusés semblent essayer d'éviter d'être jugés avec Keith Raniere. Inculpée dans une autre affaire, Nancy Salzman a plaidé coupable. Elle a admis avoir volé l'identité de personnes critiquant le groupe, avoir piraté leurs comptes de messagerie, ainsi qu'avoir menti. ■

(Source : Bloomberg, 18.03.2019)

1. Le procès qui devait avoir lieu le 18 mars 2019 mais a été repoussé au 29 avril 2019

Lire l'ensemble des articles sur NXIVM : <https://www.unadfi.org/mot-clef/nxivm/>

■ OGYEN KUZANG CHÖLING (OKC)

L'éducation au sein d'OKC ■ Belgique

■ **Avec les témoignages de deux ex-adeptes, Vice est revenu sur l'emprise exercée par Robert Spatz, leader d'Ogyen Kuzant Chöling (OKC). Leurs récits apportent aussi un éclairage sur le déroulement du procès qui devrait connaître un nouveau dénouement le 22 mai 2019.**

Fondé dans les années 1970 à Bruxelles par Robert Spatz, le Centre d'étude tibétaines Ogyen Kunzang Chöling attire de nombreuses personnes férues d'ésotérisme et séduites par le bouddhisme. Les adeptes effectuent des voyages spirituels et travaillent pour l'épicerie et le restaurant végétarien de la communauté à Bruxelles.

De nombreux enfants – dont les deux témoins Ricardo et Sophie – sont nés au sein du groupe. C'est Robert Spatz qui choisit des prénoms tibétains pour les enfants du groupe. Entre 1980 et 2005, les enfants des fidèles sont envoyés dans le sud de la France au Château-de-Soleils afin de recevoir une éducation aux principes bouddhistes loin de leur famille. Le gourou manipule l'éducation pour formater les jeunes enfants et affirmer son emprise. Robert Spatz bien que peu présent physiquement au château est pourtant omniprésent. Les enfants pensent à lui au réveil, avant de dormir ou quand ils ont peur ; il y a des portraits de lui partout. Le bouddhisme enseigné est centralisé sur le gourou. Les enfants subissent les caprices et la barbarie des éducateurs qui les battent¹, leur imposent des séances de course à pied et les privent de nourriture. En 1993, 23 enfants considérés comme l'élite sont envoyés dans un monastère au Portugal pour se préparer à affronter l'apocalypse. Ils y apprennent le karaté et prient. Tous ont l'obligation d'être vierge sous peine d'être renvoyé.

De leur côté, les parents travaillent dans les commerces du groupe sans être ni payés ni

déclarés. Selon Robert Spatz ce travail participe à leur salut. Après leur éducation au sein du groupe, les deux témoins iront eux aussi travailler pour l'organisation. Progressivement ils prendront du recul sur le groupe avant de le quitter définitivement.

Repères judiciaires

C'est à partir de 1997, que les premiers témoignages accusent le leader de la communauté d'abus sexuels mais aussi d'avoir encouragé des violences sur les enfants d'adeptes. La famille d'un adepte porte plainte et des perquisitions ont lieu en France et en Belgique.

En 2008, une victime abusée sexuellement par le gourou témoigne. Onze autres ont témoigné depuis d'abus alors qu'elles étaient mineures.

En 2016, elles se constituent partie civile et rejoignent les premières plaintes de 1997.

En première instance le gourou et ses adeptes démentent les abus physiques et sexuels. Condamnés ils font appel contre des indemnités à verser et des quatre ans d'emprisonnement à l'encontre de Robert Spatz.

En octobre 2018, la Cour d'appel de Bruxelles juge irrecevables les poursuites du fait d'irrégularités pendant la procédure et l'enquête.

Le 13 mars 2019 devant la Cour de cassation l'avocat général donne un avis favorable pour les victimes d'OKC.

Sa décision finale devrait être rendue le 22 mai 2019 et pourrait clôturer ce chapitre judiciaire. ■

(Source : Vice, 26.03.2019)

1. Un éducateur ayant commis des violences s'est suicidé quelques jours avant le procès en 2016.

Retour sur la guerre entre la Scientologie et la CIA ■ États-Unis

■ **A une époque où paraissaient d'innombrables articles sur le programme « MK-Ultra »¹ mené par la CIA dans les années 1950-1960, un court entrefilet paru dans le *Washington Post* du 13 janvier 1979, révélait que la CIA aurait envisagé d'utiliser des médicaments, des traitements de chocs, voire l'ablation de parties du cerveau pour se débarrasser d'agents devenus gênants.**

L'auteur de ce scoop, « Citoyens américains pour l'honnêteté du gouvernement », n'est autre qu'une émanation de la Scientologie qui était à l'époque en guerre ouverte contre la CIA. Profitant du Freedom information act et usant de nombreuses poursuites judiciaires contre l'Etat, l'organisation a réussi à obtenir des documents sensibles qu'elle a ensuite publiés pour discréditer le gouvernement.

Mais l'organisation Citoyens américains pour l'honnêteté du gouvernement ne s'est pas contentée de divulguer ces documents, elle a publié d'autres articles. L'un expliquait que des expériences de contrôle mental menées sur des sujets en état hypnotique avaient mal tourné, provoquant chez ces derniers des impulsions violentes incontrôlables. Un autre révélait que la CIA aurait créé des armes visant à soumettre les agents ennemis grâce à un choc électrique. L'organisme scientologue a également publié des annonces pour retrouver des personnes soit-disant utilisées comme cobayes par l'armée pour tester des drogues hallucinogènes. En décembre 1979, une nouvelle histoire paraît dans *The Post* accusant cette fois la CIA d'avoir propagé dans les années 1950 la bactérie de la coqueluche en Floride, provoquant ainsi le décès de 12 personnes. Pour ce dernier cas, la réponse de la CIA ne se fait pas attendre : l'obtention de tels documents par la Scientologie était possible car tous les fichiers sur des tests chimiques avaient été détruits en 1973.

Pourquoi un tel acharnement de la Scientologie contre les agences d'Etat américaines ? Tout simplement parce que ces dernières se sont intéressées de trop près à elle.

En 1977, les locaux de Los Angeles et Washington de la Scientologie sont perquisitionnés par des agents fédéraux. Le groupe est accusé d'avoir cambriolé des bureaux de l'Internal Revenue Service (IRS)², du procureur de Washington et du ministère de la justice pour y voler des documents la concernant. Un article du *Post* révèle que des agents du gouvernement ont découvert des dossiers sur cinq juges fédéraux, mais aussi sur des personnalités politiques et sur l'American Medical Association. Certains des dossiers portaient des noms dignes du contre-espionnage : Eyes only, Operation Big Mouth... la secte conservait également des documents secrets de la CIA et de l'IRS.

Suite à ces découvertes, onze responsables du groupe, dont l'épouse de Ron Hubbard, furent inculpés pour complot présumé visant à espionner le gouvernement. Jugés dans la foulée, neuf furent condamnés à des peines de quatre à cinq ans de prison. Ayant fait appel ils sont tous restés libres en attendant le verdict.

En 1980, deux scientologues furent extradés d'Angleterre pour les mêmes motifs et furent, eux aussi, condamnés.

Depuis sa fondation, la Scientologie est coutumière de ce genre de pratique envers ceux qui regardent de trop près ses activités : FBI, médias et plus récemment le collectif Anonymous. ■

(Source : *Washington Post*, 05.03.2019)

1. La CIA aurait mené des expériences de contrôle mental en utilisant des drogues. Sur des citoyens dans les années 1950-1960.
2. Agence du gouvernement fédéral américain qui collecte les impôts.

La fille adoptive de Tom Cruise soutient la Scientologie ■ Grande-Bretagne

■ Dans un e-mail de promotion pour la Scientologie, Isabella Cruise, la fille adoptive de Tom Cruise et Nicole Kidman, explique combien la formation qu'elle vient de suivre a été décisive dans « l'avancement de son apprentissage au sein de l'Église ».

La jeune femme de 26 ans y exprime sa gratitude envers son père qui l'a initiée dès son plus jeune âge et invite les gens à rejoindre l'Église.

Disponible sur le blog de Tony Ortega, un journaliste opposant à la Scientologie, le contenu du message est enthousiaste. Isabella raconte « Je suis devenue cette fille agaçante dans l'organisation qui parle sans cesse de l'incroyable formation et du caractère phénoménal du stage ».

Habitant l'Angleterre, elle est membre de l'antenne londonienne de la Scientologie. Elle exhorte les autres membres du groupe à suivre le stage, même si « c'est un travail difficile ». Selon elle, « c'est un cadeau pour vous-même et pour tant d'autres ».

Cependant, le contenu du stage qui semble avoir pour sujet l'audition n'y est pas détaillé. L'audition qui est une pratique centrale au sein de l'Église, a pour but d'effacer, au cours de séances qui se déroulent sur de longues heures, des souvenirs traumatiques. C'est « une forme de torture » selon Tony Ortega qui ajoute « c'est obsessionnel, très exigeant et très coûteux ». Le montant de ce genre de stage peut s'élever à plus de 15 000 livres.

Toujours selon Tony Ortega, la démarche d'Isabella Cruise est une première. Jamais une célébrité n'avait fait la promotion d'une telle formation. Contrairement à d'autres célébrités, elle assume pleinement son engagement dans le groupe et ne s'en cache pas.

Outre son père, Isabelle remercie sa tante, démontrant ainsi la forte implication de la famille Cruise dans le mouvement. ■

(Source : Paris-Match, 27.03.2019)

■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

Constitution d'un groupe de travail sur les abus sexuels ■ Belgique

■ La Chambre des représentants de Belgique a pris la décision de mettre en place un groupe de travail en charge d'étudier le traitement des abus sexuels sur mineurs au sein des Témoins de Jéhovah.

Cette décision intervient après que, fin 2018, le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) ait alerté le parlement belge sur la problématique de la pédophilie au sein de l'organisation. Le CIAOSN a reçu un grand nombre de témoignages relatant des abus sexuels et des violences au sein du groupe.

Ce groupe de travail est présidé par le député André Frédéric, rapporteur dans les années 1990

d'une commission d'enquête parlementaire sur les sectes et auteur d'un livre sur le phénomène sectaire intitulé *Broyeurs de conscience*.¹

Cette nouvelle avancée s'inscrit dans une prise de conscience des abus au sein de l'organisation, qui a déjà touché l'Australie et dernièrement les Pays-Bas². ■

(Source : La Libre Belgique, 12.03.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Broyeurs de conscience* : <https://www.unadfi.org/bibliographie/broyeurs-de-conscience/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Les pouvoirs publics néerlandais se mobilisent pour les victimes d'abus sexuels* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/les-pouvoirs-publics-neerlandais-se-mobilisent-pour-les-victimes-dabus-sexuels/>

Une action collective contre les Témoins de Jéhovah ■ Canada

■ **Le 27 février 2019, la cour supérieure du Québec a autorisé une action collective contre deux organisations liées aux Témoins de Jéhovah en Amérique du Nord, la Watch Tower Bible and Tract Society of Canada et la Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania. L'action collective porte sur des accusations d'agressions sexuelles.**

Lisa Blais est une ex-adepte issue d'une famille membre des Témoins de Jéhovah. Mineure, elle a subi des agressions sexuelles de la part de son frère aîné. Après s'être plaint auprès de sa famille, de membres et de dirigeants de la congrégation, tous l'ont dissuadée de dénoncer les faits afin de ne pas ternir l'image de Jéhovah et de protéger la communauté. A 17 ans elle a quitté sa famille avant d'être renvoyée du mouvement en 1996 à l'âge de 24 ans. Elle est l'auteur de la requête demandant au tribunal de l'autoriser à exercer une action collective. Elle souhaite ainsi donner accès à la justice aux autres membres abusés. Elle espère que d'autres victimes se manifesteront.

L'action collective sera instituée au nom de deux groupes d'individus : ceux témoignant avoir été agressés sexuellement par un ancien et ceux relatant des faits similaires commis par des membres du groupe alors qu'ils étaient mineurs. Elle visera la Watch Tower Bible and Tract Society of Canada (maison mère des Témoins de Jéhovah au Canada) et la Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania (société qui s'occupe de la communication et des publications du groupe).

Dans sa décision d'autoriser le recours collectif, la juge Chantal Corniveau soutient que la nature

d'une telle action n'est pas de faire le procès des croyances jéhovistes mais bien de remettre en question l'organisation du mouvement, sa structure hiérarchisée et patriarcale ainsi que sa culture du silence. Ce recours collectif soutient en effet que les politiques internes en matière de signalement des abus ont fait taire des centaines de plaintes pour agression sexuelle.

Lisa Blais et les autres membres de l'action collective réclament au moins 250 000 \$ en dommages-intérêts pour chaque victime présumée. Selon les avocates pilotant le recours, les victimes pourraient se compter par centaines.

Les avocats plaidant contre le recours collectif ont soutenu que le tribunal n'avait pas à intervenir dans les pratiques religieuses. La juge Chantal Corniveau a statué le contraire prétendant que les allégations étaient basées sur un ensemble de faits fondés.

Ils ont aussi soutenu que les accusations de Lisa Blais étaient trop vagues, que ses blessures provenaient de l'inceste et que ses parents ne l'avaient pas protégée. Selon un porte-parole de l'organisation, si cette affaire est jugée, elle montrera que les Témoins de Jéhovah dénoncent les abus aux autorités conformément à la loi. Pour lui, le bien-être des enfants serait de la plus haute importance pour les Témoins de Jéhovah.

La Watch Tower Bible and Tract Society of Canada envisage de faire appel de cette décision. ■

(Sources : [Montréal Gazette, 04.03.2019](#) & [La Presse, 05.03.2019](#) & [Le Journal de Montréal, 05.03.2018](#) & [La Croix, 07.03.2019](#))

■ MOUVANCE BOUDDHISTE

Pourquoi le Bouddhisme attire-t-il de plus en plus d'occidentaux ? ■ États-Unis

■ **La pratique du bouddhisme se répand de plus en plus aux États-Unis, mais le profil de ses nouveaux adeptes est varié. Ils ne cherchent plus nécessairement l'illumination spirituelle, mais sont davantage en quête de bien-être, espérant que la méditation soit un substitut à une thérapie longue et coûteuse. Cette tendance amène de plus en plus de thérapeutes à incorporer des concepts bouddhistes dans leur pratique.**

La pratique du bouddhisme est en forte croissance, en témoigne l'ouverture de centres bouddhistes dans de petites localités, la diffusion de dizaines de podcasts et la création de nombreuses applications spécialement conçues pour la méditation personnelle. Quatre adultes américains sur dix méditent au moins une fois par semaine.

Les nouveaux adeptes du bouddhisme cherchent des outils pour apprendre à mieux gérer et à accepter leurs problèmes. Selon la pensée bouddhiste, il est nécessaire d'admettre que la souffrance est inévitable et qu'il est préférable d'apprendre à la gérer plutôt que de l'éviter. Elle incite à ne pas solliciter constamment le confort, mais plutôt à éviter l'inconfort et à accepter que d'une situation dramatique puisse ressortir des éléments positifs.

Mais ce « bouddhisme » est bien éloigné de son origine religieuse. Chacun pouvant y trouver son compte, les adeptes de ces pratiques se comportent comme des consommateurs en quête de recettes destinées à apaiser leurs troubles existentiels dans les enseignements issus de différentes traditions spirituelles. ■

(Source : The Atlantic, 07.03.2019)

■ MOUVANCE PROTESTANTE

Un pasteur et sa femme libérés sous caution ■ Canada

■ **Arrêtés en février 2019, le pasteur Mario Monette et sa femme Carole Van Houtte ont été libérés sous caution après avoir comparu devant la justice de Longueuil (Québec). Ils sont accusés d'agressions sur mineurs, menaces, séquestration et incitation au crime.**

Membre de l'Église biblique baptiste métropolitaine sud (Saint-Hubert) le couple a été arrêté suite à la plainte de victimes aujourd'hui adultes. Les faits se seraient déroulés entre 1974 et 2019 aux dépens d'au moins huit enfants. La police n'exclut pas d'autres victimes potentielles. En plus des violences et de l'emprise exercés sur les enfants, le couple encourageait

les adeptes à faire de même sur leurs propres enfants.

Le couple a été libéré sous conditions. Les époux ont dû remettre leur passeport aux autorités, doivent payer une caution de 500 dollars, ont interdiction de prêcher, de se retrouver en position d'autorité auprès de jeunes de moins de 16 ans, d'entrer en contact avec leurs victimes et Mario Monette devra remettre les armes en sa possession à la police. Selon *TVA Nouvelles*, des adeptes feraient pression sur les témoins et les présumées victimes.

Le procès devrait reprendre le 29 avril 2019. ■

(Sources : Ici Radio Canada, 01.03.2019 & TVA Nouvelles, 02.03.2019)

Les inquiétudes d'une grand-mère ■ France

■ Fin janvier 2019, une grand-mère inquiète a porté plainte contre X auprès du procureur de la République. Depuis 2016, son fils et ses petits-enfants fréquentent le Centre Chrétien de Réveil, une organisation évangélique basé à Albi (Tarn) qui n'est pas affiliée au Conseil national des Évangéliques de France (CNEF).

La sexagénaire suspecte le centre de dérives sectaires. Elle a accompagné son fils lors d'un office, on lui a alors promis de la guérir de ses douleurs et de ses différents problèmes de santé. Elle a pu voir certaines personnes en transe lors des prières. La grand-mère est particulièrement inquiète pour sa petite-fille de 2 ans qui vit avec ses parents chez

un membre de l'église. En outre la grand-mère s'inquiète de sommes d'argent héritées par son fils qui auraient transité vers l'église.

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) a reçu la plainte de la grand-mère. Elle n'a pas à ce jour reçu de signalement sur d'éventuelles dérives sectaires au sein du Centre Chrétien de Réveil, cependant la non affiliation au CNEF représente un élément de suspicion. De plus de nombreux témoignages montrent l'inquiétude de proches d'adeptes dans le mouvement.

L'affaire devra être examinée par le parquet. ■

(Source : La Dépêche, 17.03.2019)

■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE (PNCAVT)

Jamais deux sans trois ? ■ Canada

■ Le 22 février 2019, Renaud Gallant, un guérisseur naturopathe québécois, a été reconnu coupable de quatre des cinq chefs d'infractions déposés contre lui par le Collège des médecins du Québec et a été condamné à une amende de 70 000 dollars, censée le dissuader de récidiver.

Le Collège avait entamé, pour la troisième fois, des poursuites pour pratique illégale de la médecine contre le thérapeute après avoir, une nouvelle fois constaté, que celui-ci se prétendait autorisé à exercer la médecine alors qu'il « n'est pas titulaire d'un permis de pratique valide ». Lors d'une consultation en mars 2018, le naturopathe avait posé un diagnostic et prescrit « des médicaments et d'autres substances », des actes exclusivement réservés aux médecins. Pourtant, il a déjà été condamné à 4 500 dollars et 14 000 dollars d'amende en 2011 et 2016 pour des faits similaires.

Agé de 74 ans, Renaud Gallant prétend avoir reçu le don de guérir à l'âge de quatre ans. Lors d'un entretien à Radio Canada en 2015, il affirmait « avoir traité des centaines de personnes au Canada et aux États-Unis pour des problèmes de santé divers, des cas de cancer ou de dépendance à la cigarette, par exemple. ». Il soutient, encore, pouvoir ressouder les os fracturés : « Ce n'est même pas physique, dit-il, c'est juste avec la chaleur dans mes mains. Il sort une forme de chaleur magnétique qui fait bouger les cellules de l'os et l'os se soude que ce soit un doigt, une colonne vertébrale, tout se soude. » Voulant prouver la satisfaction de ses patients il raconte que l'amende de 4 500 dollars, dont il avait écopé en 2011 aurait été payée par deux femmes qu'il aurait guéries du cancer.

Le Collège du Québec se sent démuni face à la prolifération des charlatans et déplore un manque de moyens pour les combattre. Il ne dispose en >>>

>>>

effet que d'un seul enquêteur à plein temps. Rien que pour l'année 2018, le Collège a déposé 67 chefs d'accusation contre « de présumés guérisseurs ». ■

(Sources : TVA Nouvelle, 27.03.2019, Le Journal du Québec, 08.02.2018, Radio Canada, 20.05.2015 & 25.11.2016)

Le marché des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique ■ France

■ Dans son édition du 20 mars 2019, *l'Express* a publié un dossier intitulé *Médecines douces : Gare aux charlatans*. L'hebdomadaire analyse ces PNCAVT qui, profitant de l'attrait des individus pour la santé et le bien-être, constituent un véritable marché lucratif. Ce marché est l'une des portes d'entrée privilégiée pour les mouvements sectaires.

Depuis quelques années, la multiplication des salons du bien-être dans l'hexagone illustre la cote grandissante des pratiques non conventionnelles. Le bien-être et la santé constituent aussi une manne financière importante pour les maisons d'édition. Ce secteur en croissance constante occupe une place importante dans les librairies. La presse se fait aussi régulièrement le relai de différentes méthodes sans s'interroger sur leur fondement scientifique. Serge Blisko, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) confirme cet aspect lucratif et note que ce secteur entraîne la création d'un véritable système de santé parallèle. Aussi, la santé et le bien-être représentent-ils aujourd'hui la principale thématique des signalements faits à la Miviludes, les PNCAVT comprenant une myriade de méthodes prétendant guérir l'ensemble des maux physiques et psychologiques. Au-delà de l'idéologie d'un mode de vie soi-disant « naturel », la défiance envers la médecine, les nombreux scandales sanitaires ou liés tant aux effets délétères du lobbying de l'industrie pharmaceutique que de divers corporatismes, les « dys-

fonctionnements éthiques » de certaines agences, la crise liée aux effets des « réformes » du secteur de la santé, nourrissent la défiance populaire et le recours aux PNCAVT. Les prosélytes de ces pratiques trouvent avec Internet un relai publicitaire de premier choix, les listes de « thérapeutes » en tout genre n'arrêtant pas de s'allonger.

l'Express illustre ce propos dans un encart consacré à Thierry Casasnovas, le gourou du crudivorisme qui utilise les réseaux sociaux pour propager ses théories. Sa chaîne *YouTube*, *Regenere*, propose plus de 1 200 vidéos qui comptabilisent plus de 67 millions de vues. Il conseille entre autre l'utilisation d'extracteur de jus qu'il vend sur son site, et dispense aussi des formations coûteuses. Il encouragerait ses adeptes à interrompre leur traitement médical et à couper les liens avec leurs proches... Depuis 2014, la Miviludes a reçu plus de 305 signalements et interrogations sur le personnage et ses techniques. A l'heure où des mesures sont prises pour enrayer la présence des mouvements anti-vaccins sur la toile, les PNCAVT ne semblent pourtant pas être inquiétées...

Les PNCAVT s'introduisent aussi dans les centres de soin aux côtés des professionnels de santé qualifiés. Anne Josso, secrétaire générale de la Miviludes, alerte sur le fait que les agences régionales de santé n'ont pas tous les outils juridiques pour pouvoir agir quand il y a confusion des genres. Certaines pratiques sont même enseignées dans les facultés

>>>

>>>

de médecine, ce qui ne vaut en aucun cas validation scientifique mais concourt pourtant à entretenir un flou qui laisse exciper d'une pseudo « légitimité ».

Santé et bien-être intéressent aussi les mouvements sectaires qui y trouvent un intérêt financier et une possibilité de recruter des adeptes. La police et la gendarmerie s'organisent pour combattre les escrocs et les méthodes les plus déviantes mais la lutte contre ces charlatans s'avère difficile car les victimes sont très rares à porter plainte. On constate pourtant de manière récurrente chez ces praticiens déviants un discours commun : critique de la médecine, promesse de guérison miraculeuse, utilisation d'un jargon pseudoscientifique ou d'études peu scrupuleuses pour justifier leurs méthodes.

L'explosion des formations aux PNCAVT

Pour les praticiens, la formation se révèle être bien plus lucrative que l'exercice. Les montants des formations sont souvent exorbitants. Dans ce marché de la formation aux pratiques alternatives, l'offre de formations rencontre une demande grandissante.

Des sites Internet en assurent le recensement et la promotion, promettant aux adeptes de ces méthodes de devenir à leur tour praticiens. Professionnels de santé et personnes en reconversion peuvent être attirés par ces formations trompeuses sans fondement scientifique et sans qualification reconnue.

Des diplômes universitaires (DU) d'acupuncture, de sophrologie ou encore d'EMDR sont proposés par certaines universités. Jean Sibilia, président de la conférence des doyens des facultés de médecine, rappelle que ces DU ne représentent que de simples éléments de connaissance non obligatoires et ne permettant en aucun cas d'exercer. Ces DU représentent cependant une aubaine économique pour les universités. En effet les frais d'inscription sont élevés, les méthodes d'apprentissage peu onéreuses (visioconférence, cours en ligne...) et le nombre d'étudiants n'est pas toujours limité. L'enseignement de certaines méthodes dans les universités participe à leur légitimation auprès du grand public malgré l'absence de bases scientifiques validées.

(Source : L'Express, n°3533 20.03.2019 au 26.03.2019)

L'Access Bars, une méthode inquiétante ■ France

■ **En complément de son dossier sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique l'Express s'est penché sur l'Access Bars, une méthode de soins énergétiques par imposition des mains.**

Un journaliste de l'hebdomadaire s'est rendu chez l'un des praticiens de cette technique, pour soigner des douleurs de dos chroniques et des acouphènes persistants. Dès son arrivée, le praticien ne garantit pas un résultat mais lui annonce qu'il sera transformé. Il pose ses doigts sur des points symétriques autour du crâne du journaliste, ce qui aurait pour but de créer un courant pour activer

« les barres » de guérison, d'argent, d'espace, etc. Selon les dires du praticien, la méthode génère un flux d'énergie en dehors du mental pour créer un « horizon mental élargi totalement bleu » et « chasser le pédalo d'idées qui perturbe l'esprit et le corps ». Il avertit le journaliste que des images peuvent apparaître, indiquant que le processus fonctionne. Il mentionne ne pas vouloir chercher à comprendre l'énergie de son client car il pourrait s'en accaparer les bienfaits et pense que c'est à la personne d'effectuer ce travail.

Le praticien a ressenti une énergie importante chez le journaliste et l'encourage à suivre une session

>>>

>>>

de formation d'un jour, qui coute 300 euros, pour acquérir les bases de l'Access Bars. Avec la consultation à 135 euros, l'addition s'annonce déjà salée. En conclusion, le journaliste précise qu'à l'issue de cette séance ses acouphènes et son mal de dos ne sont pas guéris.

Cette méthode représente un réel danger. Plusieurs

témoignages narrent l'histoire de personnes ayant perdu d'importantes sommes d'argent et ayant rompu avec leurs familles et leurs proches. Ces témoignages sont sources d'inquiétude pour la Miviludes. ■

(Source : L'express, 19.03.2019 & 22.03.2019)

À savoir

Que sait-on de ? L'Access Bars Consciousness

Cette méthode de guérison, qui permettrait la guérison physique et mentale, a été inventée en 1995 par les américains Gary Douglas et Dani Heer. Gary Douglas aurait entretenu des relations avec des membres de la Scientologie. Dani Heer est un ancien chiropracteur devenu spécialiste de « coaching mental ». En France, la méthode est apparue en 2010 et est en pleine croissance depuis 2015. Anne Josso, secrétaire général de la Miviludes, affirme que la mission a reçu plus de 50 signalements concernant cette méthode ces deux dernières années.

Dans un manuel interne, Gary Douglas prétend que la méthode lui a été transmise depuis une autre réalité. Il aurait posé des questions à l'Univers et aurait reçu en retour des capacités de médium et de canal. Ces dons lui auraient permis de mettre au point la technique et de répertorier les 32 « bars » situés sur le crâne, points d'accès aux capacités des individus. Il a donc souhaité partager ce savoir pour aider les autres.

Selon leur manuel interne, la méthode consiste en une application des doigts sur l'un des 32 points afin d'activer différentes « barres » (celles de la sexualité, de la conscience, de l'argent, du pouvoir, etc). Dans un premier temps les praticiens s'inquiètent de la théorie de la libération des mémoires cellulaires. Puis les praticiens d'Access Bars deviennent des « humanoïdes », une espèce supérieure aux humains, dotés de pouvoirs psychiques surnaturels. Ils pourraient par exemple percevoir les pensées, sentiments et émotions des personnes qui les entourent sur un rayon de 12 à 12 000m² dans toutes les directions. Toujours selon le manuel, il existerait six types d'entités (des démons et des êtres sans corps) qui pourraient prendre possession des individus. Elles pourraient être exorcisées grâce à une formule magique proposée par Gary Douglas. Elfes et serpents à sonnette, mimétismes biomimétique et biomimétrique, ... sont également évoqués dans la méthode.

L'efficacité de la méthode se base sur une seule et unique étude « scientifique » qui démontrerait son impact sur la dépression et l'anxiété. Cette étude a été publiée dans une revue ésotérique, Energy Psychology. Elle a été réalisée sur un faible échantillon et une courte durée. En outre l'auteur est diplômé en médecine naturelle à l'université quantique d'Honolulu...

Pour devenir thérapeute Access Bars, une seule journée de formation suffit et 4 pour devenir facilitateur. De nouveaux modules de formation sont possibles ainsi que de nombreuses spécialisations qui devront être renouvelées annuellement via des cotisations. Le discours ésotérique s'amplifie au fur et à mesure de l'avancée dans la formation. Ces différents stades montrent le coût que peut engendrer une formation à cette méthode. Certaines sessions sont gratuites pour les moins de 15 ans et demi-tarif pour les moins de 16 à 18 ans.

(Source : L'express, 19.03.2019 & 22.03.2019)

Reiki et ses dérives ■ France

■ **Le reiki, une pratique de soin par apposition des mains, créée en 1922 aux États-Unis par le japonais Mikao Usui, connaît actuellement un regain de vitalité, porté par un public toujours plus nombreux aspirant au bien-être.**

Thérapie énergétique psychocorporelle, le reiki a pour objectif de soulager les maux physiques et psychiques en rétablissant « la force vitale du patient » par imposition des mains et au moyen de la méditation et de la relaxation.

Se revendiquant du reiki Usui, la Fédération française de reiki traditionnel (FRRT), fondée en 2002, ambitionne de professionnaliser la pratique et d'éviter ses dérives en recourant à diverses certifications délivrées par des organismes indépendants tels que Dekra. Rejetant la notion très usitée de « maître reiki », la quarantaine de praticiens recensés sur le site de la Fédération sont labellisés « Reikologues ». Pour se différencier des autres branches, la FRRT a publié sur son site une mise en garde contre les dérives et dangers du reiki et affirme qu'il n'a pas pour but de guérir, mais d'apaiser.

N'étant pas encadrée, la pratique laisse la porte ouverte aux charlatans et aux manipulateurs. Les écoles de reiki sont nombreuses, certaines se réclamant d'Usui, le fondateur de la méthode, d'autres de ses dissidents. Sur leurs sites, le nombre de praticiens référencés est très varié et leur appellation aussi : maître reiki, relaxologue par le reiki ou autre...

Audrey Keyzers, coordinatrice à la Miviludes, a tenu à mettre en garde le public sur les risques de mise en œuvre d'une technique sans formation reconnue légalement. Elle ajoute, « s'agissant du reiki, la méthode est mentionnée dans plus de 300 signalements qui nous sont adressés sur les trois dernières années ».

A l'instar de l'Unadfi et de la Miviludes, d'autres associations comme le Gemppi, le Caffes, et Secticide reçoivent régulièrement des signalements de dérives liées au reiki.

Mais les victimes directes craignent de témoigner et ce sont souvent leurs proches, démunis face à un soudain changement de comportement qui font appel aux associations. C'est le cas de Sébastien, que sa conjointe Nathalie a brusquement quitté après son initiation au reiki auprès d'une pseudo thérapeute bordelaise. Suite à un burn out, elle se rend sur conseil de sa psychologue auprès d'une « maître reiki » pour essayer cette méthode. Sous l'influence de cette dernière, elle a suivi un processus d'initiation et « a dû enchaîner 21 jours de méditation pour canaliser ce qu'elle appelait « l'énergie universelle ». En une semaine elle a perdu 5 kilos et était épuisée psychologiquement et physiquement. Lorsque Sébastien essaie de l'avertir, impossible de remettre en cause le reiki. Lorsqu'il se renseigne enfin auprès d'Info Sectes Aquitaine, il est déjà trop tard. Il apprendra que l'association avait signalé les agissements de la thérapeute à l'ARS. Depuis, Sébastien a porté plainte contre la thérapeute pour abus de faiblesse.

La pratique a parfois aussi été mêlée à de sordides affaires, telle que celle de la Ferme des deux soleils¹ dont la gourelle a été arrêtée en janvier 2019, accusée de « travail dissimulé et abus frauduleux de faiblesse de personne en état de sujétion psychologique ». Se présentant comme thérapeute, elle aurait maintenu sous son emprise une vingtaine de personnes intéressées par les méthodes qu'elle proposait : reiki, acupuncture. Elle a finalement été condamnée à cinq ans de prison ferme.

En février 2019, un masseur amateur qui se

>>>

>>>

prétendait spécialiste du reiki a dû faire face à la justice belge. Accusé d'abus sexuel par une jeune femme mal dans sa peau, il aurait profité d'une séance pour toucher ses parties intimes. Le substitut du procureur, qui l'accuse d'avoir exercé de façon illégale l'art de guérir, a requis à son encontre une amende administrative et un dédommagement pour sa patiente. ■

(Sources : Vice, 06.03.2019 & La Dernière Heure, 14.02.2019)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : *Un groupe sectaire en Haute-Saône* <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/un-groupe-sectaire-en-haute-saone/>

Lire sur le site de l'unadfi : *Le reiki et ses dérives* in *Bulles* n°75 3e trimestre 2002 : https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2014/08/Le_reiki_et_ses_derives.pdf

Radovan Karadzic criminel de guerre et thérapeute holistique ■ Serbie

■ Radovan Karadzic, ex-leader des serbes de Bosnie, a été condamné en appel, par le tribunal pénal international de la Haye, à la prison à perpétuité pour crime contre l'humanité, crime de guerre et génocide, aggravant la condamnation à 40 ans de prison dont il avait écopé en première instance en 2016. Responsable de la mort de dizaine de milliers de personnes, il fut notamment à l'origine du siège de Sarajevo qui fit plus de 12 000 morts et du massacre de 5 000 hommes à Srebrenica en 1995. Successivement psychiatre, poète, président, après le mandat d'arrêt lancé contre lui en 1995, il devint guérisseur jusqu'à ce qu'il soit arrêté en 2008.

Coiffé d'un chignon, portant des lunettes et devenu barbu, il s'était totalement métamorphosé physiquement et avait changé d'identité pour

passer inaperçu. Sous sa nouvelle identité, Dragan Dabic, il promettait à ses patients de traiter leur stress, leurs déficiences sexuelles ou le diabète grâce à sa thérapie basée sur la bioénergie. S'étant auto-proclamé expert en « énergie quantique humaine », il donnait des conférences en médecine alternative dans toute la Serbie, participait à des festivals et séjournait également dans des monastères orthodoxes, auprès desquels, entre autres¹, il trouvait un soutien dans sa cavale. Durant cette période, il signa des articles en tant que chercheur spirituel dans *Heathly Life*, un magazine de médecine alternative. ■

(Sources : Libération, 20.03.2019, Npr.org, 20.03.2019 & La Croix, 24.06.2008)

1. Il fut également soutenu par des réseaux nationalistes serbes.

ÉDUCATION

Vers la fin des écoles religieuses illégales ? ■ Canada

■ **Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, a déposé devant l'assemblée nationale un projet de règlement prévoyant d'encadrer l'enseignement à domicile, projet qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2019.**

Le projet de loi prévoit l'enseignement d'un « contenu minimal d'apprentissage enrichi » basé sur les programmes des écoles québécoises et l'obligation des examens ministériels, le but étant que tous les enfants aient accès à un enseignement de qualité. Ce projet devrait mettre fin au développement des écoles religieuses illégales ou clandestines. Le gouvernement précédent avait déjà fait adopter, l'année dernière, un projet de loi permettant de sévir contre les écoles religieuses, sans empêcher toutefois que des enfants scolarisés à domicile migrent vers elles.

En outre de nouvelles dispositions administratives vont permettre de retrouver plus facilement les enfants échappant au système scolaire québécois. Ainsi, les données de l'assurance maladie pourront être croisées avec les inscriptions dans les écoles. Selon le ministère de l'Éducation, environ 5 000 enfants québécois seraient scolarisés à la maison.

Le Québec a connu plusieurs cas d'écoles religieuses illégales ou clandestines comme par exemple celle du mouvement sectaire Lev Tahor¹. Le groupe était implanté dans les Laurentides avant de fuir le pays, faisant face à des accusations de négligence, de maltraitance et d'absence de scolarisation par le tribunal de jeunesse. ■

(Sources : La Presse, 27.03.2019 & Le Journal du Québec, 27.03.2019)

1. Lire l'ensemble des articles sur Lev Tahor : <https://www.unadfi.org/mot-clef/lev-tahor/>

MOUVEMENT CHRÉTIEN

Les thérapies de conversion en hausse ■ France

■ **Sorti sur les écrans le 27 mars 2019, *Boy Erased*, film américain de Joel Edgerton, tiré du livre de Garrard Conley, aborde le sujet des thérapies de conversion. Il est basé sur l'histoire vraie d'un fils de pasteur qui a été forcé de suivre un « programme de masculinisation » pour « soigner son homosexualité ». Détenue dans un centre de thérapie chrétienne, il y vivra un véritable enfer.**

Aux États-Unis, près de 700 000 jeunes homosexuels seraient passés par ce type de centre. On pourrait penser la France épargnée par ce phénomène, mais ce n'est pas le cas. Selon Laurence Vanceunebro-

ck-Mialon¹ deux tendances se dégagent : d'un côté les stages de réorientation sexuelle conduits par des cercles religieux, de l'autre des thérapies dispensées par des médecins qui traitent l'homosexualité avec des anxiolytiques.

Le Refuge, une association d'aide aux homosexuels, déclare que nombre d'appels reçus concernent ces pratiques. Une jeune femme suivie par l'association raconte que ses parents catholiques pratiquants n'ont pas trouvé d'autre solution, après son coming out, que de l'emmener voir un prêtre exorciste. Vivant l'homosexualité de leur enfant comme une pa-

>>>

>>>

thologie dramatique, certains parents se tournent vers « la guérison ».

En France, ces thérapies sont pratiquées dans des centres chrétiens, mais aussi par des prédicateurs musulmans. Chez le Témoins de Jéhovah, l'homosexualité est sanctionnée. Le Refuge a suivi le cas d'un jeune homme dont l'homosexualité avait été révélée en assemblée pour le remettre dans le droit chemin. Et pour éviter qu'il fasse de mauvaises rencontres son téléphone et son ordinateur lui avaient été confisqués.

Selon Anthony Favier, président de l'association catholique David et Jonathan, cette tendance en hausse serait la conséquence de la croissance du mouvement évangélique. Très conservateur, il condamne l'homosexualité sur la base d'une lecture littérale de la Bible. Anthony Favier s'inquiète du développement de mouvements comme Torrents de vie ou Courage qui proposent des stages de réorientation sexuelle.

Les thérapies de conversion passent majoritairement par des exorcismes. A l'instar de l'Assemblée Chrétienne du Christ Ressuscité, certains prédicateurs protestants n'hésitent pas à pratiquer « la délivrance » en public, notamment celle de l'homosexualité.

Malgré la violence de ces pratiques, les pasteurs ne sont pas inquiétés par la justice, car la victime, convaincue par son entourage qu'elle est malade, consent aux « soins ». En ce qui concerne l'Islam, l'homosexualité reste un sujet tabou dans beaucoup de familles. Des cas de thérapies de conversion existent notamment par exorcisme.

Selon Joël Deumier, président de SOS Homophobie, la France dispose d'un arsenal juridique suffisant, mais la justice se heurte à la difficulté de prouver l'emprise de la victime.

En France, il existe un vide juridique sur ces thérapies. Bien qu'elle ait conscience que ce sujet est très délicat à aborder, car il touche au domaine religieux, Laurence Vanceunbrock-Mialon travaille sur une proposition de loi.

Si la France est à la traîne, d'autres pays ont déjà adopté un texte demandant aux États membres de l'Union européenne d'interdire ces thérapies. C'est chose faite à Malte et dans certaines régions autonomes d'Espagne, tandis que des pays comme l'Allemagne, la Pologne ou le Royaume-Uni ont entamé des travaux sur ce sujet. ■

(Source : France 24, 26.03.2019)

1. Député La République en Marche.

■ PARANORMAL

Quatrième condamnation pour le magnétiseur ■ France

■ **Francy Casacci, a été condamné mardi 5 mars à une peine de quatre ans de prison pour agression sexuelle, par le tribunal correctionnel de Marseille.**

Sur les neuf plaintes déposées contre le thérapeute, trois ont été jugées recevables. Le jour du procès, seule l'une des neuf victimes était présente au tribunal pour témoigner contre le pseudo-thérapeute.

Se présentant comme magnétiseur et praticien en

médecine chinoise, il se prévaut d'avoir derrière lui onze générations de guérisseurs. Selon les victimes, il aurait, lors de séances de guérison « très sexualisées », caressé et massé les parties intimes de ses « patientes » sous prétexte de débloquent leurs chakras sexuels.

Francy Casacci n'en est pas à sa première condamnation. Il a déjà été condamné trois fois pour des faits similaires : à trois ans de prison, dont 18 huit

>>>

>>>

mois avec sursis, par le tribunal de Nice en 2007, à six ans de prison par le tribunal correctionnel de Grasse en 2008 et, une nouvelle fois en 2015 à deux ans de

prison, cette peine étant confondue avec sa dernière condamnation. ■

(Sources : La Provence, 06.03.2019 & Nice Matin 06.03.2019)

Un magnétiseur du Jura condamné à quatre de prison ■ France

■ **Le tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier (Jura) a condamné un magnétiseur à quatre ans de prison pour attouchements sexuels. Une dizaine de victimes s'étaient manifestées après la plainte déposée par une mineure en 2014.**

Elle s'était rendue chez le thérapeute, pour régler des problèmes de surpoids et celui-ci, profitant

de sa fragilité, avait abusé d'elle. Même si le prévenu n'a reconnu les faits que pour une seule des victimes les autres ont elles aussi, décrit des attouchements sur les seins et le sexe. L'emprise du thérapeute sur certaines d'entre elles a été reconnue lors du procès. ■

(Source : Le Progrès, 05.03.2019)

THÉORIES DU COMLOT

Amazon terrain de jeu des charlatans et des conspirationnistes ? ■ Etats-Unis / France

■ **Q Anon An invitation to the great Awakening¹, un livre passé inaperçu à sa sortie aux Etats-Unis, est parvenu à atteindre la 75^e place des meilleures ventes d'ouvrages sur Amazon US et la 9^e place des ventes dans la catégorie politique. Favorisé par les algorithmes d'Amazon, il est devenu ainsi le premier bestseller complotiste.**

Les algorithmes d'Amazon auraient décelé dans les nombreuses précommandes de l'ouvrage l'indice d'un futur succès commercial et l'auraient propulsé dans la catégorie des dernières nouveautés.

Amazon, Google, Facebook, ... toutes les plateformes utilisent des algorithmes pour trier leur contenu et favoriser ou censurer certaines informations. Malgré le manque de transparence du fonctionnement de ces algorithmes, les chercheurs soupçonnent les plateformes de mettre davantage en avant les contenus

dit « pourvoyeurs d'engagement », c'est-à-dire ceux dont les likes, les partages, les commentaires sont les plus nombreux. Il semble que les publications les plus « engageantes » soient celles qui jouent le plus sur les émotions, les plus populaires étant celles qui provoquent la colère ou l'indignation. Les complotistes ont bien compris l'intérêt de jouer sur les peurs pour attirer un large public. C'est cela qui a permis à Alex Jones, le fondateur d'Infowars de créer un véritable empire complotiste sur Internet. Avant d'être banni de nombreux réseaux sociaux en 2018, il comptait plus de 2,4 millions d'abonnés sur sa chaîne Youtube.

Jusqu'ici, ce sont surtout Facebook, Twitter et YouTube qui étaient accusés de favoriser ce genre de contenu. Mais depuis que YouTube a démonétisé certaines chaînes complotistes, c'est-à-dire suspen-

>>>

>>>

du les revenus générés par leurs vidéos, Amazon deviendrait « un nouveau relai de croissance ».

Cependant, sous pression politique et médiatique aux États-Unis, la plateforme vidéo Amazon Prime a retiré, début mars, des documentaires contre la vaccination tels que Vaxxed. Inquiet de la propagation des épidémies de rougeoles causée par le refus de vaccination dû à la crainte suscitée par les théories anti vaccination, un élu démocrate s'est adressé à Jeff Bezos fondateur d'Amazon : « Amazon publie et recommande des produits et du contenu qui dissuadent les parents de faire vacciner leurs enfants, constituant une menace directe pour la santé publique, et annulant les progrès accomplis dans la lutte contre les maladies évitables par la vaccination ».

Début mars, le magazine anglais *Wired* signalait la présence, sur le site de vente du géant américain, d'ouvrages au contenu pseudo-scientifique promouvant des « méthodes de soins délirantes pour soigner l'autisme ainsi que des livres contre la vaccination ». Parmi eux, *Haeling the symptoms known as autism* de Kerri Rivera vante et explique comment fabriquer la MMS (Miracle Mineral Solution), un mélange à base de dioxyde de chlore et de chlorite administré par voie orale ou par lavement. Inventée par l'ancien scientologue Jim Humble², cette solution soignerait l'autisme, le sida ou le cancer et les ouvrages de son inventeur figurent aussi en bonne place sur Amazon. Pourtant, les médecins affirment que ce mélange ne possède pas de bienfaits scientifiquement prouvé et qu'il est même apparenté à un poison provoquant d'importants symptômes d'intoxication. Pointant la dangerosité du produit, en 2010 plusieurs pays ont interdit son utilisation. Mais cela n'empêche pas le système de recommandation d'Amazon de proposer aux personnes intéressées par le livre des gouttes de chlore.

Poussant ses investigations plus loin, l'équipe de *Wired* a testé le système de publication Kindle en éditant un faux livre intitulé *Comment guérir de l'au-*

tisme : Guide d'utilisation du dioxyde de chlore pour guérir l'autisme. Sa mise en ligne a été approuvée au bout de seulement deux heures. Pire le service de publication Kindle a suggéré une image de couverture laissant supposer que le livre était approuvé. Le service de publicité d'Amazon n'a mis que quatre heures pour approuver les mots clés autisme, dioxyde de chlore et Miracle Mineral Solution pour promouvoir le faux livre.

Comment mettre fin à l'épidémie d'autisme de JB Handley, un autre ouvrage dénoncé par les journalistes, prétend qu'autisme et vaccin seraient liés. Il propose un traitement contre l'autisme par chélation, une méthode utilisée comme antidote aux métaux lourds.

Dans *Fight autism and Win*, Jan Martin et Tressie Taylor préconisent un traitement au DMSA utilisé contre les intoxications au plomb. Les enfants doivent boire cette solution toutes les quatre heures, jour et nuit pendant trois jours. En 2014, une mise en garde avait été émise contre cette thérapie qui en 2005 avait provoqué le décès d'un enfant. Des dizaines d'ouvrages sur ce thème sont présents sur Amazon.

Amazon ne retire de la vente que les livres qui violent la loi concernant, le droit d'auteur, les marques, la vie privée. Selon *Wired* des ouvrages médicaux sérieux côtoient des livres au contenu préjudiciable pour la santé. Tant que cela sera le cas, « la plateforme Amazon sera ouverte aux abus ». Isabel Smith, chercheur sur l'autisme à l'université de Dalhousie en Nouvelle-Ecosse (Canada) s'alarme : « les familles désespérées cherchent le meilleur pour leurs enfants et on en profite ». Les profiteurs ne manquent pas et se « repaissent de cette vulnérabilité et de l'illettrisme scientifique qui semble avoir pris une proportion effrayante dans la population » et l'algorithme d'Amazon en fait la promotion.

Grâce à l'article de *Wired* et à la pression d'associations, quelques-uns des ouvrages incriminés ont été retirés de la vente par Amazon.com, mais celui de Kerri Rivera figure encore sur la plateforme française

>>>

>>>

et beaucoup subsistent sur la page américaine du groupe puisque sur 18 titres proposés par son moteur de recherche 15 sont clairement anti vaccins. Pire, le premier de la liste, *Vaccines on trail : truth and consequences ODF mandatory shots*³ de Pierre St Clair apparaît en encart publicitaire pour lequel Amazon a été payé.

En France aussi les livres complotistes se retrouvent en bonne place sur Amazon : une recherche avec le mot clé vaccins donne en tête de liste un ouvrage d'Henri Joyeux insinuant une collusion entre le pouvoir exécutif et les laboratoires dans le but de cacher la nocivité des vaccins. Dans cette liste figure aussi, *Vaccins, un génocide planétaire ?* de l'ancien médecin Christian Tal Schaller qui, devenu guérisseur holistique, prétend que le sida n'existe pas et promeut l'urinothérapie.

Le journal français Actulitte déplore qu'Amazon « laisse passer de pareils ouvrages » et pose la « question de la complicité du marchand dans la propagation de fausses informations dont les conséquences

médicales peuvent être terribles. Une fois encore le monopole acquis par Amazon sur la vente en ligne devient de plus en plus dangereux ».

Si Facebook, YouTube et Pinterest⁴ commencent à prendre des mesures en matière de désinformation sur la santé, il reste encore beaucoup à faire pour Amazon. ■

(Sources : Wired, 11.03.2019, Actulitte, 15.03.2019, La Dernière heure, 21.03.2019 & Conspiracy Watch, 28.03.2019)

1. L'ouvrage regroupe les théories complotistes du mouvement Q Anon. Né sur le forum 4Chan il accuse, entre autres choses, les cercles libéraux de pédophilie...

2. Lire sur le site de l'Unadfi à propos de Jim Humble :

- *L'Église de la Jave* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/l-eglise-de-la-javel/>

- *Un remède dangereux contre l'autisme* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/un-remede-dangereux-contre-l-autisme/>

3. Acide dimercaptosuccinique

4. Le moteur de recherche de Pinterest ne permet plus d'accéder aux contenus liés à la vaccination.

■ VACCINATION

L'anti-vaccination : concept individualiste pour privilégiés ■ Internationale

■ **Les cas de rougeole se propagent dans le monde du fait d'une augmentation du refus de vaccination. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a considéré le refus de vaccination comme l'une des dix plus grandes menaces pour la santé mondiale en 2019. A l'opposé des idées reçues, la chute de la couverture vaccinale touche des populations considérées comme privilégiées.**

La couverture vaccinale repose sur un contrat social entre la population d'un pays et son gouvernement. En résumé le gouvernement fourni des vaccins à un

prix abordable pour tous et la population se vaccine afin de garantir l'immunité collective.

Dans certains pays, le gouvernement ne permet pas à l'ensemble de la population un accès aux vaccins. Madagascar souffre ainsi depuis septembre 2018 d'une épidémie de rougeole, le gouvernement n'ayant pas permis à l'ensemble de sa population et notamment aux plus pauvres d'accéder à la vaccination.

Dans d'autres cas, c'est la population qui ne remplit pas sa part du contrat. Aux Philippines, c'est une mé-

>>>

>>>

fiance des citoyens envers son gouvernement qui a entraîné une chute de la vaccination contre la rougeole.

Dans certains pays développés, le taux de refus de vaccination augmente considérablement. Depuis 2001 il a été multiplié par quatre aux États-Unis. Les parents avancent différentes raisons : la dénonciation des bénéfices de Big Pharma, la crainte de l'autisme ou encore des motifs religieux ou philosophiques. Dans le comté de Clark (état de Washington) les parents usent d'une loi qui autorise les objections philosophiques ou personnelles à l'immunisation de l'enfant. Face à la poussée de la rougeole dans l'État, le gouverneur a déclaré l'état d'urgence sanitaire et incité l'assemblée à examiner un projet de loi bannissant ces objections.

Sur Twitter, l'épouse du directeur de la communication de la Maison Blanche, prétend qu'une rougeole pourrait protéger du cancer. Pour elle les vaccins se-

raient dangereux et les maladies qu'ils sont censés permettre d'éviter seraient bonnes pour la santé. Pour Kelly Townsend, une représentante républicaine, la vaccination obligatoire serait une entrave à la liberté de chacun au profit de la collectivité. Cette notion serait contraire aux valeurs américaines et basée sur des valeurs communistes.

Dans certains quartiers riches de Los Angeles, le taux de vaccination est similaire à celui du Soudan du Sud. Cependant pour les enfants, le degré de dangerosité n'y est pas le même : dans un pays pauvre, un enfant est en réel danger de mort face à la rougeole alors que dans les beaux quartiers de la cité des anges, l'accès aux soins est plus facile.

Dans les pays les plus aisés, cette rupture du contrat de confiance entre la population et les autorités semble relever d'un délitement du collectif au profit de l'individu. ■

(Source : Slate, 16.03.2019)

YouTube impuissant face aux fake news ? ■ France

■ **Devant la prolifération des vidéos anti-vaccins et le danger potentiel pour la santé publique, plusieurs réseaux sociaux ont annoncé des mesures pour les endiguer.**

Pour lutter contre la désinformation, YouTube avait annoncé ne plus afficher dans ses recommandations, des contenus conspirationnistes propageant de fausses informations médicales. Cela ne suffisant pas, il a fallu une lettre ouverte du député Adam B. Schiff et le boycott de plusieurs annonceurs, pour que la plateforme prenne davantage de mesures. Youtube a depuis décidé de démonétiser les vidéos anti-vaccins.

Cependant, d'après une enquête du média en ligne *Numérama*, les fake news sur la vaccination

occupent toujours une bonne place sur la plateforme vidéo. En tapant le mot « vaccins », 18% des 50 premières vidéos ont un contenu anti-vaccination. Pire, avec les mots clés « vaccins et vérité », ce sont plus de 50% des résultats qui le sont et ce ratio augmente si l'on fait une recherche en associant les mots « vaccins et autisme ».

Les thèses que propagent ces vidéos sont dangereuses. Leurs auteurs y assènent contre-vérités, complotismes et théories dénuées de fondement scientifique. Se présentant comme des porteurs de vérité, ils dénigrent les médecins et accusent les laboratoires pharmaceutiques de n'avoir que des objectifs mercantiles. Allant très loin dans le conspirationnisme, certains affirment que les vaccins auraient pour but « d'éliminer les

>>>

>>>

deux tiers de l'humanité ». Ils s'appuient volontiers sur des chiffres, des études, voire des témoignages de médecins pour rendre leurs théories plus crédibles.

Mais la plupart des études citées sont controversées et les spécialistes mis en avant sont souvent douteux. À l'image du docteur Alain Scohy, radié à vie de l'Ordre des médecins en 1996 et militant anti-vaccin qui vend sa propre méthode de soin, ou le médiatique Henri Joyeux. Autre figure du complotisme anti vaccin, l'ancien médecin Christian Tal Schaller qui affirme que le sida se soigne sans traitement et se prétend cible des lobbies pharmaceutiques.

Parmi les personnalités de l'anti-vaccination, beaucoup n'ont aucune qualification scientifique. Ainsi la naturopathe Irène Grosjean, souvent invitée pour réaliser ce type de vidéo, n'a aucune formation en médecine, tandis que Sylvie Simon, connue pour sa bataille contre le vaccin contre l'hépatite B fut mannequin avant de devenir antiquaire et journaliste. Ses vidéos sont encore bien présentes sur YouTube, alors qu'elle est décédée en 2003.

Quant à Thierry Casanovas, bien que n'ayant aucune qualification scientifique, il est devenu une des figures majeures de la « médecine

alternative » en France grâce à sa chaîne YouTube Régénère. Profitant de la popularité du sujet de l'anti vaccination, il a mis en ligne en septembre 2018 un documentaire en neuf épisodes intitulé « Enquête sur la vaccination ». Selon *Numérama*, ses vidéos qui contiennent des fausses informations sur le sujet n'auraient pas toutes été démonétisées par YouTube. Mais pour lui comme pour d'autres promoteurs de l'anti vaccination, la démonétisation des vidéos n'est pas un frein car ils ont d'autres sources de revenu : stages, vente de produits de bien-être...

Les mesures de YouTube pour restreindre la visibilité des contenus anti-vaccination semblent bien peu efficaces, certaines vidéos de prétendus experts ayant été visionnées plus de 100 000 fois. En effet, la journaliste de *Numérama* a constaté que YouTube lui proposait de regarder d'autres vidéos sur le même sujet via son onglet de suggestions et dès sa page d'accueil. Une recherche en anglais l'a amenée au même constat.

Contacté à ce sujet, un porte-parole de YouTube France a indiqué que l'entreprise est très attentive à ce genre de contenu et modifie peu à peu ses algorithmes pour « diminuer le nombre de suggestions qui posent problème ». ■

(Source : *Numérama*, 20.03.2019)

Dons & Abonnements



Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ÉTRANGER

25 Euros
48 Euros

30 Euros
50 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ÉTRANGER

30 Euros
60 Euros

35 Euros
70 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay